

Document d'Informations Clés

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	Apeo
Nom de l'initiateur :	Seven2, société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers (numéro d'agrément GP-08000057)
Code ISIN :	Part A: FR0013533619
Site internet :	https://www.seven2.eu/
Pour toute question :	Contactez par email partners@seven2.eu ou par téléphone +33 1 53 65 01 00 pour de plus amples informations
Autorité compétente :	L'AMF est chargée du contrôle de Seven2 en ce qui concerne ce document d'informations clés. Seven2 est agréé(e) par la France et réglementé(e) par l'AMF.
Date de production :	2 MARS 2023

AVERTISSEMENT :

VOUS ETES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET PEUT ETRE DIFFICILE A COMPRENDRE

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type :	Apeo (le « Fonds ») est un fonds commun de placement à risques (« FCPR ») qui est soumis à l'agrément de l'AMF. Le FCPR est régi par les articles L. 214-28 et suivants du Code monétaire et financier.
Durée :	La durée du Fonds est de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de sa date de constitution, soit une durée expirant le 4 novembre 2119 au plus tard. Cette durée pourra être réduite par anticipation sur décision de Seven2 ou dans les cas de dissolution anticipée visés à l'article 26 du règlement du Fonds.
Objectifs :	<p>Le Fonds a pour objet d'investir principalement, dans le cadre d'opérations d'acquisition à effet de levier (LBO) et de capital développement de type Small Cap (la « Poche Small Cap ») et de type Mid Cap (la « Poche Mid Cap ») dans des sociétés non cotées principalement situées en Europe, en :</p> <ul style="list-style-type: none"> titres de capital ou donnant accès au capital (ex : obligations convertibles, obligations remboursables en actions, obligations à bons de souscription d'actions) (les « Investissements en Titres de Capital ») ; et titres de dette senior, dette junior, dette unitranche, dette mezzanine, avances en compte courant, obligations ou autres titres de créance. <p>La Poche Small Cap concerne des sociétés ayant une valeur d'entreprise inférieure à cent (100) millions d'euros, avec un ticket d'investissement généralement compris entre dix (10) et trente (30) millions d'euros. Selon l'allocation cible, cette poche représentera 15% des Investissements en Titres de Capital.</p> <p>La Poche Mid Cap concerne des sociétés ayant une valeur d'entreprise supérieure à cent (100) millions d'euros avec un ticket d'investissement supérieur à cinquante (50) millions d'euros. Selon l'allocation cible, cette poche représentera 85% des Investissements en Titres de Capital.</p> <p>Le Fonds a obtenu en décembre 2020 le label « Relance » octroyé par le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance dont les conditions figurent à l'article 3.1.2.4 du règlement du Fonds.</p> <p>La répartition entre ces deux poches en cours de vie du Fonds pourra être différente des allocations cibles précitées en fonction des conditions de marché et des opportunités d'investissement.</p> <p>L'objectif de répartition entre opérations LBO et de capital-développement est la suivante : 90% pour les opérations LBO et 10% pour les opérations de capital-développement.</p> <p>Le Fonds pourra réaliser des investissements aux côtés d'autres fonds d'investissement gérés ou conseillés par Seven2 dont la politique et les objectifs d'investissement sont similaires ou se recoupent avec ceux du Fonds.</p>

Investisseurs de détail visés :	Les parts A ont vocation à être souscrites par (i) toute société et compagnie d'assurances et mutuelles souscrivant en représentation d'unités de compte au sens du 2 ^{ème} alinéa de l'article L. 131-1 du Code des assurances de contrats d'assurances sur la vie ou de capitalisation ouverts par leurs clients et aux autres entités ayant la qualité d'investisseurs professionnels au sens des articles D. 533-11 et D. 533-13 du CMF, ayant remis à Seven2 une lettre d'acceptation des règles édictées par le règlement du Fonds relatives à la gestion de liquidité et des rachats et prenant un engagement de souscription initial d'au moins un million (1.000.000) d'euros, et (ii) Seven2, ses salariés, mandataires sociaux et dirigeants.
--	---

Informations complémentaires :	Vous pouvez obtenir de plus amples information sur ce Fonds, y compris la plaquette et la documentation du Fonds, gratuitement sur demande auprès de : Seven2 SAS – 1 rue Paul Cézanne, 75008 Paris. Les valeurs liquidatives des parts du Fonds les plus récentes seront communiquées à tous les porteurs de parts dans les rapports du Fonds.
---------------------------------------	---

Dépositaire :	BNP Paribas S.A.
----------------------	------------------

Veuillez noter :

- (i) que les demandes de rachat seront centralisées trimestriellement le dernier jour ouvré à 17h (heure de Paris) du dernier mois de chaque trimestre de l'Exercice Comptable, soit le 30 avril, le 31 juillet, le 31 octobre et le 31 janvier de chaque année (une ou des « **Date(s) de Centralisation des Rachats** »). Pour être centralisées à une Date de Centralisation des Rachats, les demandes de rachat devront avoir été reçues par lettre recommandée avec accusé de réception ou par remise en mains propres contresignée par Seven2 au plus tard 30 jours calendaires avant la Date de Centralisation des Rachats concernée.
- (ii) que les demandes de rachat sont soumises aux règles prévues à l'article 10 du règlement du Fonds et sous réserve des stipulations prévues par la lettre d'acceptation des règles édictées par le règlement du Fonds relatives à la gestion de liquidité et des rachats, les rachats seront en principe satisfaits dans la limite d'un montant de six (6) % de l'actif net du Fonds par trimestre de l'Exercice Comptable calculé sur la base du précédent trimestre de l'Exercice Comptable.
- (iii) que Seven2 peut plafonner ou suspendre à titre provisoire ou définitif le rachat des parts du Fonds dans les conditions prévues aux articles 10.4 ou 10.5 du règlement du Fonds.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR SYNTHETIQUE DE RISQUES

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Risque faible

Risque élevé

La durée de la période de détention recommandée est de cinq (5) ans.



L'indicateur de risques part de l'hypothèse que vous conservez le produit pour une période minimum de cinq (5) ans. Le risque réel peut être très différent. Vous pourriez subir des coûts importants si vous sortez du produit avant échéance.

L'indicateur synthétique de risques permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la possibilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Conformément à la législation, nous avons classé le produit dans la classe de risque 6 sur 7, qui est une classe de risque élevée. Les pertes potentielles liées aux performances futures sont ainsi évaluées à un niveau élevé et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que la capacité du produit à vous payer en soit affectée. Le portefeuille du produit étant principalement constitué de fonds de titres de sociétés non cotées, ce produit présente un risque élevé de perte en capital et un caractère non liquide.

Risque de crédit Le Fonds peut être soumis au risque de dégradation de la notion d'une dette ou de défaut d'un émetteur, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de liquidité : Le Fonds investit principalement en titres de sociétés non cotées. Ces titres ne sont pas liquides et il n'existe pas de marché secondaire facilitant les transactions. Le sous-jacent du Fonds étant constitué en majorité d'actifs éligibles non liquides, il peut en être de même des parts du Fonds malgré la détention d'actifs financiers liquides et la possibilité de cession des parts prévue à l'article 11 du règlement du Fonds. Il sera par conséquent difficile pour un investisseur de céder ses parts. La liquidité pour les investisseurs provient principalement des possibilités de demander le rachat de leurs parts par le Fonds, sous réserve des hypothèses de suspension et plafonnement des rachats décrites aux articles 10.4 et 10.5 du règlement du Fonds.

Risque de valorisation Tout investissement du Fonds peut aussi bien se dévaloriser que se valoriser.

Risques liés aux caractéristiques des Investissements Le Fonds est un FCPR qui investira un pourcentage important de son actif dans des sociétés non cotées. Ces sociétés sont en général des sociétés en phase de développement soumises à de nombreux aléas (un retournement du secteur d'activité ; une récession de la zone géographique etc.)

Cette liste n'est pas exhaustive. Une liste plus détaillée des facteurs de risques est fournie à titre d'information à l'article 3.2 du règlement du Fonds.

EST-CE QUE JE RISQUE DE DEVOIR ASSUMER DES OBLIGATIONS OU DES ENGAGEMENTS FINANCIERS SUPPLEMENTAIRES ?

Le prix de souscription pourra être augmenté d'un droit d'entrée d'un montant maximum égal à 5% maximum du prix de souscription non acquis au Fonds qui sera rétrocedé en tout ou partie aux distributeurs lors du versement du prix de souscription. De même, certaines dépenses spécifiques de l'investisseur peuvent lui être facturées en plus du montant de souscription.

MON CAPITAL EST-IL PROTEGE DU RISQUE DE MARCHE ?

Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

EST-CE QUE JE RISQUE DE PERDRE TOUT LE CAPITAL INVESTI ?

Si le Fonds n'est pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement. L'indicateur de risques ci-dessus suppose que vous conserviez le produit pendant cinq (5) ans. Si vous souhaitez vendre votre produit avant cette date, il se peut que vous n'y soyez pas autorisé ou le vendiez à un prix inférieur au prix que vous avez payé.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Scénarios de performance pour un investissement de 1.000.000 EUR

Période de détention recommandée : 5 ans

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée (5 ans)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	1.007.053 EUR 0,7 %	979.552 EUR -0,4 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	1.058.920 EUR 5,9 %	1.292.839 EUR 5,3 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	1.124.601 EUR 12,5 %	1.696.117 EUR 11,1 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	1.181.081 EUR 18,1 %	2.005.246 EUR 14,9 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Les différents scénarios reposent sur l'expérience des précédents investissements réalisés par les fonds gérés par Seven2, appliquée à un portefeuille théorique, auxquels sont ajoutés tous les frais et coûts du fonds tel que prévus au règlement. Les hypothèses de multiples bruts sur les investissements du fonds varient de 1,25x en moyenne (scénario de tension) à 3,00x en moyenne (scénario favorable), et les durées moyennes de détention varient de 4 à 6 ans.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur/ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

QUE SE PASSE-T-IL SI SEVEN2 N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Seven2 est une société de gestion de portefeuille agréée et supervisée par l'AMF. Seven2 doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement notamment en matière de fonds propres. La défaillance de Seven2 ne devrait pas avoir d'incidence sur les actifs du Fonds et donc sur le produit dans la mesure où le Fonds dispose de comptes bancaires propres ouverts dans les livres d'un établissement bancaire tiers (le dépositaire du Fonds). En revanche, l'investissement dans le Fonds ne fait pas l'objet en lui-même d'une couverture ou d'une garantie par un mécanisme national de compensation.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

AVERTISSEMENT :

IL SE PEUT QUE LA PERSONNE QUI VOUS VEND CE PRODUIT OU QUI VOUS FOURNIT DES CONSEILS A SON SUJET VOUS DEMANDE DE PAYER DES COÛTS SUPPLEMENTAIRES. SI C'EST LE CAS, CETTE PERSONNE VOUS INFORMERA AU SUJET DE CES COÛTS ET VOUS MONTRERA L'INCIDENCE DE CES COÛTS SUR VOTRE INVESTISSEMENT

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé que :

- le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- 1.000.000 EUR sont investis

Investissement de 1.000.000 EUR Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée (5 ans)
Coûts totaux	19.457 EUR	219.919 EUR
Incidence des coûts annuels*	1,9 %	2,7 %

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 13,9 % avant déduction des coûts et de 11,1 % après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée (5 ans)
Coûts d'entrée	Jusqu'à 5% de la valeur de votre investissement prélevé lors de la souscription des parts.	Jusqu'à 50.000 EUR	Jusqu'à 50.000 EUR
Coûts de sortie	Non applicable	0 EUR	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année			
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Ces autres coûts récurrents regroupent les frais de gestion et de fonctionnement, notamment les commissions de gestion perçues par Seven2, les frais du dépositaire, les honoraires du commissaire aux comptes, etc. (hors imputation des honoraires de transaction qui historiquement neutralisent les coûts de transaction)	19.457 EUR	133.187 EUR
Coûts de transaction	5% de la valeur des transactions réalisées par le Fonds par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie notamment en fonction du volume que nous achetons et vendons.	11.590 EUR	91.864 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions			
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Commission d'intéressement : Non applicable. Commission liée aux résultats : il s'agit d'une commission de performance annuelle perçue par Seven2 sous réserve que le Fonds atteigne une certaine performance après une période glissante de 5 ans. Pour plus de détails, merci de vous référer à l'article 22.2.2 du règlement du Fonds.	0 EUR	86.732 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?**Période de détention recommandée : 5 ans**

Le Fonds aura une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans (sauf en cas de réduction par anticipation sur décision de Seven2 ou dans les cas de dissolution anticipée visés à l'article 26 du règlement du Fonds), après cette période le Fonds sera dissous et entrera en période de liquidation.

Vous devez être prêt à conserver ce produit pendant une période d'au moins cinq (5) ans. Pendant cette durée et durant la période de liquidation, vous ne pourrez pas, à votre initiative, exiger du Fonds le rachat (sauf cas de rachat autorisé et visé à l'article 10 du règlement du Fonds) de vos parts. En outre, le transfert des parts du Fonds sera soumis à l'agrément préalable discrétionnaire de Seven2 et aux restrictions prévues par les stipulations du règlement du Fonds.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant le Fonds ou Seven2, vous pouvez contacter Raphaël Delmarre et Eric Sarrat, par courriel à l'adresse suivante : raphael.delmarre@seven2.eu|eric.sarrat@seven2.eu, par téléphone : +33 1 53 65 01 00 ou par courrier à l'adresse suivante : 1 rue Paul Cézanne 75008 Paris. Si la réponse fournie n'est pas satisfaisante, les investisseurs et toutes les personnes intéressées ont la possibilité de faire appel au médiateur de l'AMF pour toute réclamation à l'adresse suivante : 17, Place de la Bourse, 75082, Paris, Cedex 02 ; Téléphone : +33 1 53 45 60 00.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Documents contractuels : L'investisseur doit prendre connaissance du règlement du Fonds pour toutes informations supplémentaires sur le Fonds. La souscription aux parts du Fonds est régie exclusivement par le règlement et le bulletin de souscription aux parts du Fonds tous deux soumis au droit français.

Assurance vie : Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Où trouver la documentation du produit ? La documentation du Fonds sera disponible sur l'espace en ligne géré par Seven2 dont l'accès est réservé aux investisseurs du Fonds. Vous trouverez de plus amples informations sur le Fonds sur le site internet de Seven2 : <https://www.seven2.eu/>.

Commissaires aux comptes : Ernst & Young et Autres, Tour First – 92037 La Défense Cedex

Lien relatif aux performances passées du produit : Les performances passées du Fonds sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.seven2.eu/firme/fonds/apeo>

Veillez-vous référer au règlement du Fonds pour toute précision supplémentaire